

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2026

Extrait du procès-verbal

Le 25 juin 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 19 juin 2026.

Étaient présents Madame, Monsieur : Chantal SUBRA, Didier TAUPIN

Étaient excusés Madame, Monsieur : Christophe CABRI, Ghislaine GUILLEN

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°59-2026

MAINTIEN DE L'HOMOLOGATION DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC)

**Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours
de la Charente-Maritime,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, et le décret n°2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance ;

Vu le référentiel général de sécurité version 2.0 approuvé par l'arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du référentiel général de sécurité et précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure de validation des certificats électroniques ;

Vu la délibération n°54-2024 du Bureau du Conseil d'administration du 10 juin 2024 ;

Vu l'arrêté n°24-057 du Président du Conseil d'administration du 11 juin 2024 portant homologation du système d'information et de communication ;

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

MAINTIEN DE L'HOMOLOGATION DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC)

L'homologation au Référentiel général de sécurité (RGS) du système d'information et de communication (SIC) du SDIS a été prononcée le 11 juin 2024 par l'autorité territoriale d'homologation pour une durée de trois ans.

Depuis lors, différentes actions prioritaires ont été engagées par le groupement des systèmes d'information :

- la mise en œuvre de mesures de protection et de défense du SIC, telles que le chiffrement des disques durs des postes de travail, la mise en place du renouvellement obligatoire et périodique des mots de passe des utilisateurs, le déploiement d'une solution de gestion centralisée de l'ensemble des équipements du système d'information (postes de travail, terminaux mobiles et tablettes), visant à renforcer leur sécurisation et leur administration, ainsi que la réalisation d'un test de restauration d'un logiciel critique à partir des sauvegardes ;
- la mise en œuvre, avec l'appui d'un prestataire de confiance, d'une remédiation de l'annuaire Active Directory, composant central du SIC du SDIS, conformément aux préconisations de l'audit technique réalisé en août 2024 ;
- la réalisation d'actions de sensibilisation des utilisateurs, incluant notamment des campagnes de simulation d'hameçonnage ;
- la mise en place d'indicateurs clés de performance et d'un compte rendu semestriel à destination des membres du comité de direction.

Accompagné par le syndicat mixte SOLURIS, le SDIS a réalisé l'ensemble des activités requises pour procéder à la révision annuelle de l'homologation de sécurité au RGS de son SIC. Le dossier d'homologation a été révisé en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver le maintien de l'homologation de sécurité du système d'information et de communication du SDIS et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer tous les actes en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié, publié et exécutoire
le

26 JUIN 2026

B25062026 DE 59

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN

Pour le Président du Conseil d'administration
et par délégation,
Le Directeur départemental adjoint

Colonel Christian Lepage